

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1869

2 août 2013

SOMMAIRE

A2C S.à r.l.	89678	European Directories Parent S.A.	89671
Alghero Holding Lux S.à r.l.	89692	Evergreen SICAV-FIS	89672
Amadeus Porcelain Investment S.A.	89672	FFS 4 S.à r.l.	89670
Aquaex S.A.	89705	FFS 5 S.à r.l.	89671
ARAMIS Luxembourg S.à r.l.	89678	Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l.	89709
Aramis Te S.à r.l.	89678	Financière Daunou 7 S.à r.l.	89671
ARE Hamburg S.à r.l.	89670	GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l.	89676
Autocars Sales-Lentz S.A.	89669	Goedert-Helfent Immobilière S.A.	89676
Aviareps PLC - Luxembourg	89677	IFS Properties S.A.	89676
Bamsebo S.à r.l.	89672	Jubelci S.A.	89675
B. & C.E.	89673	KAM Credit Investors S.à r.l.	89675
BlackRock Agriculture Fund	89673	Liquid Capital Group S.à r.l.	89700
BM Constructions S.A.	89670	Logiver S.A.	89675
Bosph Real Estate Holdings 2 S.à r.l.	89678	Lux Gaz Welding S.A.	89674
Boutifour S.A.	89674	Mantrade Corporation S.à r.l.	89675
Broadcasting Center Europe S.A.	89668	Metzlerei J-M Oswald S.à r.l.	89692
Brooklyn Bridge Company S.A.	89668	Milarc Holdings S.A.	89673
Caledonia S.à r.l.	89669	Okean Elzi Soparfi S.A.	89666
Callisto Luxembourg S.à r.l.	89706	RE Mosse Zentrum S.à r.l.	89687
C & A Luxembourg	89669	R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Ray- mond Goedert S.A.)	89712
Chabert Private S.A. SPF	89666	Rose Invest International Holding S.A. ...	89712
CIR International S.A.	89667	Squarepoint Fund S.C.A. SICAV-SIF	89666
Clayax Acquisition Luxembourg 5	89669	Tremise (Financing) Luxembourg	89681
Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.	89670	Uppington Investments	89677
Commerz Holding AG	89674	Valdabbio S.A.	89677
Confer Partnership, S.e.c.s.	89668	Verdana S.A.	89676
Constance Holding S.A. SPF	89668	VGSSE S.A.	89712
Cott Luxembourg	89667	Virida Holding II S.A.	89687
Deloitte Touche Tohmatsu	89710	Virida Holding I S.à r.l.	89679
Discovery Luxembourg 3 S.à r.l.	89667	VWR International North America S.à r.l.	89703
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Management S.à r.l.	89671		
Eternity Investments S.A.	89667		

Okean Elzi Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans.

R.C.S. Luxembourg B 44.527.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 juin 2013 que:

- La démission de Monsieur Jean Reicherts de ses fonctions d'administrateur et administrateur délégué est acceptée
- La démission de Mademoiselle May-Lys Eriksson de ses fonctions d'administrateur est acceptée
- La démission de Monsieur Robert Reicherts de ses fonctions d'administrateur est acceptée
- Est nommé administrateur et administrateur délégué de la société Monsieur Christian PONS, né le 29 mai 1951 à 75014 Paris (France) domicilié 115, rue de la Pompe F- 75016 PARIS
- Transfert du siège social de la société 36 rue de Dormans L-1421 Luxembourg

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour extrait conforme

Alain WEBER

Mandataire

Référence de publication: 2013080046/19.

(130098617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Squarepoint Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.030.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 Juin 2013

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 12 Juin 2013, que PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Squarepoint Fund SCA SICAV SIF

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

2-4 rue Eugène Ruppert / Vertigo Building - Polaris

L-2453 Luxembourg

Andrea Schless / Murielle Antoine

- / Managing Director

Référence de publication: 2013080051/20.

(130098106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Chabert Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.519.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.06.2013.

Pour: CHABERT PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013080178/15.

(130098756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Discovery Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 110.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.440.

En date du 24 avril 2013, l'associé unique Discovery Foreign Holdings, Inc., avec siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis, a transféré l'intégralité des 110.000 parts sociales qu'il détient dans la Société à Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

Suite à ce transfert, Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., précité, devient associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080207/15.

(130098967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Eternity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.686.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.06.2013.

Pour: ETERNITY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013080250/15.

(130099426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 15.381.

EXTRAIT

La liste des signatures autorisées de la Société telle que résultant des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 mai 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013080181/14.

(130098858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Cott Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.536.335,35.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Findel Business Centre.

R.C.S. Luxembourg B 162.397.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080166/10.

(130098818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Confer Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080184/10.

(130099264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Brooklyn Bridge Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013080144/12.

(130099188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.802.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 10 Juin 2013, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain FLAMMANG, Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Francesco COSTADURA, Alexander GLATZ et Romain MANNELLI, ayant tous leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080142/18.

(130099246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Constance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.522.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°266 du 19 septembre 1986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013080187/14.

(130099236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

C & A Luxembourg, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 2, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 16.762.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2013

L'assemblée accepte la démission de Mr. Thomas A. Brenninkmeijer en tant que gérant de la SECS C & A Luxembourg en date du 05 juin 2013.

L'assemblée nomme à partir du 05 juin 2013, pour une durée indéterminée, comme nouveau gérant de la SECS C & A Luxembourg, Monsieur Pals Brust, demeurant au Pays-Bas, Kampersingel 4a, 2012 DK à Haarlem. Il exécutera sa fonction en agissant concomitamment avec au moins un autre gérant, comme établi à l'article 8 des statuts coordonnés de la société. Son mandat sera non-rémunéré. Avec Mr. Hans-Peter Stadler, gérant de la société, ils constitueront le Conseil de Gérance de la société.

Pour extrait conforme

Marc Van Severen / Johnny Seré

Représentants des associés

Référence de publication: 2013080147/18.

(130099070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Caledonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.493.

EXTRAIT

En date du 17 juin 2013 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad et Alan Botfield, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 17 juin 2013.

- Javier ALBIZURI, avec adresse professionnelle au Gobelas, 17, 28023 Madrid, Espagne, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 17 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,

Luxembourg.

Référence de publication: 2013080148/16.

(130099429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Clayax Acquisition Luxembourg 5, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080158/10.

(130098846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Autocars Sales-Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 7.475.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080114/10.

(130099435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

ARE Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.382.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.040.

Il convient de prendre note que M. Ralf Steinmetz, gérant de la Société, a son adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080107/12.

(130099464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

BM Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 118, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.782.

EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Hajrudin MAHALBASIC au poste d'administrateur-délégué, auquel il a été nommé en date 26 avril 2013, ce mandat sera indéterminé, afin de concorder aux mandats des autres administrateurs-délégués.

Monsieur Hajrudin MAHALBASIC, dans sa fonction d'administrateur-délégué, il pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires. La décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

*Pour BM Constructions S.A.**Administrateur*

Référence de publication: 2013080136/17.

(130098721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.838.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Spie BondCo 3 S.C.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080161/12.

(130098897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

FFS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

*Stijn Curfs**Mandataire*

Référence de publication: 2013080269/13.

(130099232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Financière Daunou 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 941.425,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 117.297.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 3 juin 2013, les associés ont accepté la démission, avec effet au 15 avril 2013, de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080260/13.

(130098805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

European Directories Parent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.421.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.
European Directories Holdco S.A.
P.L.C. van Denzen
Director B

Référence de publication: 2013080234/14.

(130099365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 142.843.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 31 décembre 2012 que:

Monsieur Laurent Dorpe a transféré 2,500 (deux mille cinq cents) parts sociales qu'il détenait dans la société à:

- Edmond de Rothschild Private Equity Partners, résidant à 47, Rue du Faubourg Saint-Honoré, F - 75008 Paris, France

Depuis cette date, Madame Moling Chen détient 2,500 parts sociales et Edmond de Rothschild Private Equity Partners détient 10,000 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013080229/14.

(130099445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

FFS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 172.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.
Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013080270/13.

(130099231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Bamsebo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.636.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 19 juin 2013

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 15 juin 2013.

2. Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société, avec effet au 15 juin 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BAMSEBO S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013080129/17.

(130099354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Amadeus Porcelain Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 118.109.

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 13 avril 2012

Il a été décidé:

- de prolonger le mandat Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013;

- de prolonger le mandat Monsieur Christophe Laguerre, résidant 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur A de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013;

- de prolonger le mandat EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l., domicilié à 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 114396 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013080099/19.

(130099061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Evergreen SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.398.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 11. April 2013

Die Generalversammlung (...) bestätigt die Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt: Volker Schmidt-Lafleur (Vorsitzender), François Georges und Silvan Trachsler.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in L-1014 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2013 endet. Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Luxemburg, den 13. Juni 2013.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013080238/18.

(130098888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

B. & C.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 5.140.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 Mai 2013, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs François MASQUELIER, Jean-Marie BOURHIS et Vincent de DORLODOT, ayant leur adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée générale décide de proroger le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric AMBROSI, ayant son adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080119/17.

(130099244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

BlackRock Agriculture Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.133.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites du conseil d'administration de la Société, en date du 22 mai 2013:

- qu'il est pris note de la démission de M. Fred Reynolds, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir du 22 mai 2013; et

- qu'il est co-opté Mme Leon Schwab, résidant professionnellement au 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013080127/19.

(130099131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Milarc Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 128.355.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 30.05.2013

Le Conseil d'Administration de la société MILARC HOLDINGS S.A. réunis le 30.05.2013 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Renouveler le mandat d'administrateur à la société FIDUCIAIRE DI FINO & associés S.à r.l. pour une durée indéterminée.

2. Renouveler le mandat d'administrateur à la société LDF DIRECTOR I LTD pour une durée indéterminée.

3. Renouveler le mandat d'administrateur à la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD pour une durée indéterminée.

4. Renouveler le mandat de commissaire aux comptes à la société LDF AUDIT S.A. pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 30.05.2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013080464/18.

(130099299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Commerz Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.557.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. LCG International AG, a été révoquée de son poste de commissaire avec effet immédiat.

2. REVICONSLT S.à r.l, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013 a été nommée, commissaire de la Société, avec effet au 14 juin 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080164/17.

(130098734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Boutifour S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 113.008.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 31 mai 2013

L'Assemblée a décidé:

- De révoquer le mandat de «commissaire aux comptes» de la société Kohnen & Associés S.à r.l., avec effet immédiat.
- De nommer comme nouveau «commissaire aux comptes» la société Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et Révision Comptable, en abrégé CLERC, sise au 1, rue Pletzer à L-8080 Bertrange, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée générale approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.
- De transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg au 44, rue de Wiltz à L-2734 Luxembourg.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013080128/18.

(130099363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Lux Gaz Welding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 104.993.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 23 mai 2013

L'Assemblée décide de renouveler, pour une durée de 6 ans, les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Marie MAAS et Madame Jeanne KNAUF, tous deux domiciliés rue Bois Chaffoux 6A B-4651 BATTICE ainsi que celui de Madame Carine CORMAN domiciliée rue Deplank 51 B-3790 FOURON SAINT-MARTIN.

L'Assemblée décide également de renouveler, pour une durée de 6 ans, au poste de Commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA ayant son siège social Route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B34813.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2019.

Le Conseil d'Administration à l'instant réuni décide renouveler, pour une durée de 6 ans le mandat d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Jean-Marie MAAS. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013080408/19.

(130099393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Mantrade Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.071.

Conformément à la cession des parts sociales du 14 juin, 2013, la société LUXROYAL Management S.A., avec adresse au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a transféré 500 parts sociales détenues dans la Société, à Mantrade Corporation Cyprus Limited, avec adresse au 15 Demetriou Karatasou, Anastasio Building, 6 floor, office/flat 601, 2024 Strovolos, Nicosia, Cyprus.

Le nouvel associé de la Société est Mantrade Corporation Cyprus Limited, et la cession des parts sociales, a été reportée sur le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Mantrade Corporation S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013080429/19.

(130098976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

KAM Credit Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080401/10.

(130099303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Jubelci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 135.399.

Les comptes annuels pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080386/10.

(130098741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Logiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.518.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 21 mars 2013

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014, Monsieur André VERDICKT, ingénieur, demeurant au 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler aux fonctions de Président du conseil d'administration, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014, Monsieur Alain GEORGES, docteur en droit, demeurant au 72A, rue des Eglantiers L-1457 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013080416/15.

(130099259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Goedert-Helfent Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.191.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 27 mai 2013 les décisions suivantes:

Les actionnaires renouvellent la société Compliance & control, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Armand Fohl de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013080320/15.

(130098935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.027.

EXTRAIT

La Société prends acte que l'adresse de GACEREF Luxco Germany S.à r.l., associé unique, est désormais au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080311/14.

(130099093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Verdana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.147.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Verdana S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013080624/14.

(130098929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

IFS Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFS PROPERTIES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013080359/11.

(130098790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Valdabbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.936.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 07 juin 2013

- Monsieur Etienne JOANNES, né le 05 mars 1976 à Saint-Mard, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, démissionnaire, avec effet immédiat. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 07 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

VALDABBIO S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013080627/17.

(130098668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Uppington Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.229.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juin 2013

Suite à la démission de monsieur Yves Biewer de son mandat de gérant, l'associé unique a décidé de nommer avec effet au 14 juin 2013, Monsieur GIULIANO BIDOLI, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg et demeurant au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Yves Biewer, démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Giuliano BIDOLI est à durée illimitée.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour: Uppington Investments

Société à Responsabilité Limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013080622/19.

(130098759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Aviareps PLC - Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.078.

SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG

Beschlüsse der geschäftsführenden Direktoren vom 19. Juni 2013

Die Herren William ROFF und Robin DOBSON haben in Ihrer Eigenschaft als geschäftsführende Direktoren der AVIAREPS PLC RH10 9RB Crawly West Sussex, Aviareps House, Gatwick Road (GB), eingetragen im Companies House of England and Wales no 33.11.454, beschlossen, die Zweigniederlassung in Luxemburg mit Sitz in L-6868 Wecker mit Wirkung zum 30. Juni 2013 zu schließen.

Die Dokumente der geschlossenen Zweigniederlassung werden bei AVIAREPS PLC, RH10 9RB Crawly West Sussex, Aviareps House, Gatwick Road (GB) aufbewahrt werden.

Wecker, den 19. Juni 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013080750/18.

(130100446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Bosph Real Estate Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.032.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 17 juin 2013

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- L'acceptation de la démission de Monsieur Jonathan Lees en tant que gérant de la société avec effet au 17 juin 2013;
- L'acceptation de la nomination de Monsieur Lorenzo Barcaglioni, né le 18 avril 1974 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Nicolas Gérard
- Mr. Lorenzo Barcaglioni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080771/19.

(130099710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

A2C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.202.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 16 mai 2013 que:

Monsieur Bernard GOERGEN a cédé les 100 parts sociales qu'il détenait dans la société A2C Sàrl à:

- Monsieur Robert CAVALIERI, Coordonnateur SPS, né à Tunis (Tunisie) le 11/09/1953, demeurant Hameau des Pomets - F-83200 TOULON, FRANCE

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Robert CAVALIERI	100 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013080751/17.

(130099979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

ARAMIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.774.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080730/9.

(130099900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Aramis Te S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.219.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080731/9.

(130100012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Virida Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.732.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Virida L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, étage 2nd Floor, BGU-GY1 1BT St Peter Port and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1444, acting by its general partner Mid Europa III Management Limited, with registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, registered number 46884,

(here-above being referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 10 and 11 June 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Virida Holding I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg whose registered office is at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,600,771 and registered with the Luxembourg Company Register under number B 160.732 (the "Company") incorporated by a notarial dated 3 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1700 of 27 July 2011. The Company's articles of association have been amended for the last time by a notarial deed dated 26 May 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1883 of 17 August 2011.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of sole shareholder of the Company, than took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred four thousand and ninety-seven euro (EUR 604,087.-) so as to raise it from its current amount of two million six hundred thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 2,600,771.-), to an amount of three million two hundred four thousand eight hundred fifty-eight euro (EUR 3,204,858.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue six hundred four thousand ninety-seven (604,087) new shares, all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the subscriber, to six hundred four thousand ninety-seven (604,087) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares by a contribution in cash in the total amount of six hundred four thousand ninety-seven Euro (EUR 604,087.-).

The Sole Shareholder resolved to accept this subscription and payment and acknowledged that the newly issued shares have been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of six hundred four thousand ninety-seven Euro (EUR 604,087.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the Articles of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million two hundred four thousand eight hundred fifty-eight Euro (EUR 3,204,858.-) divided into three million two hundred four thousand eight hundred fifty-eight (3,204,858) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing party's proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party's proxyholder and in case of any discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Virida LP, une Limited Partnership, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, étage 2nd Floor, BGU-GY1 1BT St Peter Port détentrice du Certificate de Constitution n° 1444 auprès du Register of Limited Partnerships de l'Île de Guernsey, agissant par son associé commandité Mid Europa III Management Limited, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, enregistrée sous le numéro 46884 (l'"Associé Unique"),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée les 10 et 11 juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare détenir toutes les parts sociales émises par Virida Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 2.600.771 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.732 (la "Société"), constituée d'après un acte notarié en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1700 en date du 27 juillet 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois d'après un acte notarié en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1883 en date du 17 août 2011 (les "Statuts").

La comparante, dûment représentée, en sa qualité d'Associé Unique de la Société a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société de six cent quatre mille quatre-vingt-sept euros (EUR 604.087,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent sept cent soixante et onze euros (EUR 2.600.771,-) à trois millions deux cent quatre mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 3.204.858,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre six cent quatre mille quatre-vingt-sept (604.087) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu Monsieur Frank Stolz-Page, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration avec pouvoirs de substitution donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du souscripteur, susmentionné, à six cent quatre mille quatre-vingt-sept (604.087) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire d'un montant de six cent quatre mille quatre-vingt-sept euros (EUR 604.087,-).

L'Associé Unique a décidé d'accepter la souscription et le paiement et reconnaît que les nouvelles parts sociales émises ont été intégralement payées en numéraire et que la Société a à sa disposition le montant total de six cent quatre mille quatre-vingt-sept euros (EUR 604.087,-), preuve duquel a été apportée au notaire soussigné qui a expressément confirmé et enregistré cette déclaration.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions deux cent quatre mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 3.204.858,-) divisé en trois millions deux cent quatre mille huit cent cinquante-huit (3.204.858) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cent euros (EUR 2.100).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 juin 2013. REM/2013/995. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079945/127.

(130098172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Tremise (Financing) Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.985.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The limited company governed by the laws of Bermuda Amstar Europe Management Limited, established and having its registered office at Jardine House 4th floor, Reid Street 33-35, HM12 Hamilton, Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under the number 37756,

here represented by Mr. Sinan SAR, employee, with professional address in 5, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Tremise (Financing) Luxembourg".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own

benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12'500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12'500) share-quotas of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the share-quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share-quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share-quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share-quota. If a share-quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share-quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the share-quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share-quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of share-quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share-quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share-quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12'500) share-quotas have been subscribed by the sole shareholder Amstar Europe Management Limited, represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12'500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31st, 2013.

89684

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 900.-.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an undetermined period:

Mr. Arnold uit de BOS, businessman, born on 25 March 1969 in Landsmeer (the Netherlands), residing professionally in Bohdana Khmelnytskogo Street 19-21a, 4th floor office 22, 01030 Kiev (Ukraine);

Mr. Sinan SAR, employee, born on 5 June 1980 in Luxembourg, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; and

Mrs. Valérie FISSON, employee, born on 11 November 1975 in Aye (Belgium), residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The Company is validly bound by the joint signature of all of the managers.

Second resolution

The address of the registered office of the company is established at 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois des Bermudes Amstar Europe Management Limited, établie et ayant son siège social au Jardine House 4th floor, Reid Street 33-35, HM12 Hamilton, Bermudes, inscrite au Registrar of Companies des Bermudes sous le numéro 37756,

ici représentée par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Tremise (Financing) Luxembourg».

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société

peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12'500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12'500) parts sociales de un Euro (1,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Amstar Europe Management Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 900,- EUR.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Arnold uit de BOS, homme d'affaires, né le 25 mars 1969 à Landsmeer (Pays-Bas), demeurant professionnellement à Bohdana Khmelnytskogo Street 19-21a, 4th floor office 22, 01030 Kiev (Ukraine);

Monsieur Sinan SAR, employé, né à Luxembourg, le 5 juin 1980, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et

Madame Valérie FISSON, employée, né à Aye (Belgique), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les gérants.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la société est établie au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079901/321.

(130098690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

RE Mosse Zentrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.566.625,00.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 115.578.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société du 12 juin 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le siège social de la Société est transféré du 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513, Luxembourg, avec effet au 14 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Mosse Zentrum S.à r.l.

Exequative Partners S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013080521/16.

(130099146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Virida Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.760.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Virida Holding II S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed dated 3 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1710 of 28 July 2011, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 160.760 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed dated 1 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1896 of 18 August 2011.

The Meeting was opened at 4.30 p.m. by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mrs Brigitte Wahl, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

I) The agenda of the Meeting was as follows:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of six hundred fifty-four thousand five hundred ninety-nine Euro (EUR 654,599.-) so as to raise it from its current amount of two million seven hundred three thousand nine hundred and forty euro (EUR 2,703,940.-) to an amount of three million three hundred fifty-eight thousand five hundred thirty-nine Euro (EUR 3,358,539.-).

2. To issue six hundred fifty-four thousand five hundred ninety-nine (654,599) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription and full payment of the six hundred fifty-four thousand five hundred ninety-nine (654,599) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each plus a total share premium of sixty-four million eight hundred five thousand three hundred twenty-six Euro (EUR 64,805,326.-), by a contribution in cash.

4. To amend paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association to reflect the above changes.

5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, signed *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shareholders, representing the total capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Shareholders unanimously waive all convening formalities and declare to have been duly informed about the agenda before this Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

IV) After deliberation, the Meeting then adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred fifty-four thousand five hundred ninety-nine Euro (EUR 654,599.-) so as to raise it from its current amount of two million seven hundred three thousand nine hundred and forty euro (EUR 2,703,940.-) to an amount of three million three hundred fifty-eight thousand five hundred thirty-nine Euro (EUR 3,358,539.-).

Second resolution

The Meeting resolved to issue six hundred fifty-four thousand five hundred ninety-nine (654,599) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Virida Holding I S.a r.l., by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Virida Holding I S.a r.l., to six hundred twenty-nine thousand eighty-six (629,086) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares as well as an aggregate share premium of sixty-two million two hundred seventy-nine thousand five hundred

forty-six Euro and forty-four cents (EUR 62,279,546.44) by a contribution in cash in the aggregate amount of sixty-two million nine hundred eight thousand six hundred thirty-two Euro and forty-four cents (EUR 62,908,632.44).

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Saronius Investments Limited, by virtue of proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Saronius Investments Limited, to eleven thousand (11,100) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares as well as an aggregate share premium of one million ninety-eight thousand eight hundred seventy-four Euro and sixteen cents (EUR 1,098,874.16) by a contribution in cash in the aggregate amount of one million one hundred nine thousand nine hundred seventy-four Euro and sixteen cents (EUR 1,109,974.16).

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Fallowspin Holdings Limited, by virtue of proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Fallowspin Holdings Limited, to six thousand four hundred thirteen (6,413) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares as well as an aggregate share premium of six hundred thirty-four thousand nine hundred five Euro and forty cents (EUR 634,905.40) by a contribution in cash in the aggregate amount of six hundred forty-one thousand three hundred eighteen Euro and forty cents (EUR 641,318.40).

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Pearlon Investments Limited, by virtue of proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Pearlon Investments Limited, to two thousand five hundred (2,500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares as well as an aggregate share premium of two hundred forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 247,500.-) by a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-).

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Hengaria Limited, by virtue of proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Hengaria Limited, to two thousand five hundred (2,500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares as well as an aggregate share premium of two hundred forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 247,500.-) by a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-).

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Nefiale Limited by virtue of proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Nefiale Limited, to two thousand five hundred (2,500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares as well as an aggregate share premium of two hundred forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 247,500.-) by a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-).

Thereupon, now appears Mr Frank Stolz-Page, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Elisario Limited, by virtue of proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Elisario Limited, to five hundred (500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares as well as an aggregate share premium of forty-nine thousand five hundred Euro (EUR 49,500.-) by a contribution in cash in the aggregate amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-).

The Meeting resolved to accept these subscriptions and payments and acknowledged that the newly issued shares have been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of sixty-five million four hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 65,459,925.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Third resolution

The Meeting resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the Articles of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million three hundred fifty-eight thousand five hundred thirty-nine Euro (EUR 3,358,539.-) divided into three million three hundred fifty-eight thousand five hundred thirty-nine (3,358,539) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

Ther being no further business, the meeting is closed at 4.45 p.m..

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize le onze juin.

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Virida Holding II S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, par acte notarié en date du 3 mai 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1710 du 28 juillet 2011, ayant son siège social à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.760 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié en date du 1 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1896 le 18 août 2011.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Chris Oberhag, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée a élit aux fonctions de scrutateur de l'Assemblée, Madame Brigitte Wahl, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvé par l'Assemblée.

Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 654.599,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent trois mille neuf cent quarante euros (EUR 2.703.940,-) à un montant de trois millions trois cent cinquante-huit mille cinq cent trente-neuf euros (EUR 3.358.539,-).

2. Emettre six cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (654.599) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes au jour de cette assemblée générale extraordinaire.

3. Accepter la souscription et la libération intégrale des six cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (654.599) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, plus une prime d'émission d'un montant total de soixante-quatre millions huit cent cinq mille trois cent vingt-six euros (EUR 64.805.326,-) par un apport en numéraire.

4. Modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus.

5. Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par le mandataire en question, par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV) Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté, chaque fois unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 654.599,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent trois mille neuf cent quarante euros (EUR 2.703.940,-) à un montant de trois millions trois cent cinquante-huit mille cinq cent trente-neuf euros (EUR 3.358.539,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'émettre six cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (654.599) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes au jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu Monsieur Frank Stolz-Page, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Virida Holding I S.à r.l., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Virida Holding I S.à r.l. à six cent vingt-neuf mille quatre-vingt-six (629.086) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ainsi une prime d'émission de soixante-deux millions deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent quarante-six euros et quarante-quatre cents (EUR 62.279.546,44), par apport en numéraire d'un montant total de soixante-deux millions neuf cent huit mille six cent trente-deux euros et quarante-quatre cents (EUR 62.908.632,44).

Ensuite, a comparu Monsieur Frank Stolz-Page, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Saronius Investments Limited, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Saronius Investments Limited à onze mille cents (11.100) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ainsi une prime d'émission de un million quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatorze euros et seize cents (EUR 1.098.874,16), par apport en numéraire d'un montant total de un million cent neuf mille neuf cent soixante-quatorze euros et seize cents (EUR 1.104.974,16).

Ensuite, a comparu Monsieur Frank Stolz-Page, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Fallowspin Holdings Limited, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Fallowspin Holdings Limited à six mille quatre cent treize (6.413) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ainsi une prime d'émission de six cent quarante-trois mille neuf cent cinq euros et quarante cents (EUR 643.905,40), par apport en numéraire d'un montant total de six cent quarante-et-un mille trois cent dix-huit euros et quarante cents (EUR 641.318,40).

Ensuite, a comparu Monsieur Frank Stolz-Page, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Pearlton Investments Limited, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Pearlton Investments Limited à deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ainsi une prime d'émission de deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 247.500,-), par apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

Ensuite, a comparu Monsieur Frank Stolz-Page, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Hengaria Limited, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Hengaria Limited à deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ainsi une prime d'émission de deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 247.500,-), par apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

Ensuite, a comparu Monsieur Frank Stolz-Page, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Nefiale Limited, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Nefiale Limited à deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ainsi une prime d'émission de deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 247.500,-), par apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

Ensuite, a comparu Monsieur Frank Stolz-Page, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Elisario Limited, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Elisario Limited à cinq cents (500) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ainsi une prime d'émission de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-), par apport en numéraire d'un montant total de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

L'Assemblée a décidé d'accepter la souscription et le paiement et reconnaît que les nouvelles actions émises ont été intégralement payées en numéraire et que la Société a à sa disposition le montant total de soixante-cinq millions quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 65.459.925,-), preuve duquel a été apportée au notaire soussigné qui a expressément confirmé et enregistré cette déclaration.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions trois cent cinquante-huit mille cinq cent trente-neuf euros (EUR 3.358.539,-), représenté par trois millions trois cent cinquante-huit mille cinq cent trente-neuf (3.358.539) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et étant entièrement libérées."

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500.-).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 juin 2013. REM/2013/996. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079946/242.

(130098195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Metzler J-M Oswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 137, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 57.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080457/9.

(130098952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Alghero Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 177.996.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

here represented by Mrs Alexia UHL, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Alghero Holding Lux S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at two hundred and eleven thousand Mexican pesos (211,000.MXN) represented by two hundred and eleven thousand (211,000) shares with a nominal value of one Mexican peso (1.-MXN) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred and seventy million Mexican pesos (170,000,000 MXN) represented by one hundred and seventy million (170,000,000) shares having a par value of one Mexican peso (1 MXN) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and noncompulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one Manager for decisions having a value of an amount of up to one hundred and seventy thousand Mexican pesos (170,000.-MXN). For decisions having a value of an amount over one hundred and seventy thousand Mexican pesos (170,000.-MXN), the company is bound by the signature of its sole Manager and in case of plurality of Managers, by the joint signature of at least two Managers.

Art. 14. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2013.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the two hundred and eleven thousand (211,000) shares have been subscribed by the sole shareholder GS Lux Management Services S.à r.l. and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of two hundred and eleven thousand Mexican pesos (MXN 211,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of Managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as Managers for an unlimited period:

- Maxime NINO, Managing Director, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Dominique LE GAL, Managing Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on December 9, 1971, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Marielle STIJGER, Managing Director, born in Capelle aan den IJssel, The Netherlands, on 10 December 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Véronique MENARD, Managing Director, born in Le Loroux Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom; and

- Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille treize, le septième jour de juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GS Lux Management Services S.à r.l., une 'société à responsabilité limitée' constitué et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Alghero Holding Lux S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à deux cent onze mille pesos Mexicains (211.000.-MXN) divisé en deux cent onze mille (211.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso Mexicain (1.-MXN) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent soixante-dix millions de pesos Mexicains (170.000.000.-EUR) représenté par cent soixante-dix millions (170.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso Mexicain (1.-MXN) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent.

Chaque Gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout

moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de cent soixante-dix mille pesos Mexicains (170.000. MXN). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à cent soixante-dix mille pesos Mexicains (170.000.- MXN), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux cent onze mille (211.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique GS Lux Management Services S.à r.l. et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 211.000.- MXN (deux cent onze mille pesos Mexicains) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:

- Maxime NINO, Managing Director, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Dominique LE GAL, Managing Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre, 1971 demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marielle STIJGER, Managing Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Véronique MENARD, Managing Director, née à Le Loroux Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni; et

- Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A B, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

89700

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013080073/408.

(130098871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Liquid Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.325,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.813.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of June.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Liquid Capital Employee Benefit Trust represented by Liquid Capital Trustee Limited, a limited trust established and organized under the laws of England, having its registered office at Queen Victoria Street, GB-EC4V 4HN, London, registered with the Trade and Companies Register of England under number 04118902 (the "EBT"),

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 May 2013;

2. Mr Chris Siepman, residing at 285, Trinity Road, GB-SW18 3SN, London ("CS"),

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 May 2013,

3. Mr Gregg Siepman, residing at 1821 North Mohawk Street, Chicago, Illinois, 60614 ("GS" and with CS and the EBT being hereafter referred to as the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 May 2013.

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders declared that they are the shareholders of Liquid Capital Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 106 of 19 January 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156813 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed enacted by the above mentioned notary on 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 956 of 10 May 2011.

The appearing parties, represented as above mentioned, have been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the redemption and cancellation by the Company of two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) shares with a nominal value of one cent euro (EUR 0,01) each from Liquid Capital Employee Benefit Trust for a redemption price of thirty-seven thousand nine hundred fifty-four euro (EUR 37,954.-) (the "Redemption Price").

2. To decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of two thousand one hundred seventy-five euro (EUR 2,175.-), so as to reduce the Company's share capital from its current amount of fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) to an amount of twelve thousand three hundred twenty-five euro (EUR 12,325.-) by the redemption and cancellation of two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) shares with a nominal value of one cent euro (EUR 0,01) each; the number of shares in issue shall thus be reduced from its current number of one million four hundred fifty thousand (1,450,000) shares to one million two hundred thirty-two thousand five hundred (1,232,500) shares.

3. To acknowledge the payment of the Redemption Price by the Company by set-off against any receivable owed by Liquid Capital Employee Benefit Trust to the Company.

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to approve the redemption and cancellation by the Company of two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) shares with a nominal value of one cent euro (EUR 0,01) each from Liquid Capital Employee Benefit Trust for a redemption price of thirty-seven thousand nine hundred fifty-four euro (EUR 37,954.-) (the "Redemption Price").

Second resolution

The Shareholders resolved to decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of two thousand one hundred seventy-five euro (EUR 2,175.-), so as to reduce the Company's share capital from its current amount of fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) to an amount of twelve thousand three hundred twenty-five euro (EUR 12,325.-) by the redemption and cancellation of two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) shares with a nominal value of one cent euro (EUR 0,01) each; the number of shares in issue shall thus be reduced from its current number of one million four hundred fifty thousand (1,450,000) shares to one million two hundred thirty-two thousand five hundred (1,232,500) shares.

Third resolution

The Shareholders acknowledged that, in compliance with and after the lapse of the time period provided for in article 69 (3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Redemption Price is paid by the Company by set-off against any receivable owed by Liquid Capital Employee Benefit Trust to the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1). "The share capital of the Company is set at twelve thousand three hundred twenty-five euro (EUR 12,325.-) divided into one million two hundred thirty-two thousand five hundred (1,232,500) shares (the Shares" with a par value of one cent euro (EUR 0,01) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand and fifty euro (EUR 1,050.-).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin,

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Liquid Capital Employee Benefit Trust, représenté par Liquid Capital Trustée Limited, un limited trust constitué et existant selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Queen Victoria Street, GB-EC4V 4HN, Londres, immatriculé au registre des sociétés d'Angleterre sous le numéro 04118902 ("EBT"),

représenté par Me Elisa Faraldo Talmon, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2013.

2. M. Chris Siepman, demeurant à 285, Trinity Road, GB-SW18 3SN, Londres ("CS"),

représenté par Me Elisa Faraldo Talmon, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2013.

3. M. Gregg Siepman, demeurant à 1821 North Mohawk Street, Chicago, Illinois 60614, Etats-Unis, ("GS" et ensemble avec CS et EBT ci-après désignés les "Associés"),

représenté par Me Elisa Faraldo Talmon, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2013.

Les procurations signées "ne varietur" par les parties comparantes et par le notaire soussigné devront être annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés déclarent être les associés de Liquid Capital Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée comme société à responsabilité limitée par acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, le 5 novembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 du 19 janvier 2011 et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156813 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire mentionné ci-dessus le 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 956 du 10 mai 2011.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, reconnaissent être dûment informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approuver le rachat et l'annulation par la Société de deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune détenues par Liquid Capital Employee Benefit Trust pour un prix de rachat de trente-sept mille neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 37.954,-) (le "Prix de Rachat").

2. Réduire le capital social souscrit et libéré de la Société d'un montant de deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 2.175,-), afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-) à un montant de douze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 12.325,-) par le rachat et l'annulation de deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune; le nombre de parts sociales émises étant ainsi réduit de son nombre actuel d'un million quatre cent cinquante mille (1.450.000) parts sociales à un million deux cent trente-deux mille cinq cents (1.232.500) parts sociales.

3. Reconnaître le paiement du Prix de Rachat par la Société par compensation d'une créance détenue par la Société à l'encontre de Liquid Capital Employee Benefit Trust.

4. Modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points précédents.

5. Divers.

Les comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'approuver le rachat et l'annulation par la Société de deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune détenues par Liquid Capital Employee Benefit Trust pour un prix de rachat de trente-sept mille neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 37.954,-) (le "Prix de Rachat").

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de réduire le capital social souscrit et libéré de la Société d'un montant de deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 2.175,-), afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de quatorze mille cinq cents euro (EUR 14.500,-) à un montant de douze mille trois cent vingt-cinq euro (EUR 12.325,-) par le rachat et l'annulation de deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune; le nombre de parts sociales émises étant ainsi réduit de son nombre actuel d'un million quatre cent cinquante mille (1.450.000) parts sociales à un million deux cent trente-deux mille cinq cents (1.232.500) parts sociales.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de reconnaître que, conformément et suite à l'écoulement de la période prévue à l'article 69 (3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Prix de Rachat a été payé par la Société par compensation d'une créance détenue par la Société à l'encontre de Liquid Capital Employee Benefit Trust

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui devront désormais être lu comme suit:

Art. 5. Capital Social. (Paragraphe 1). "Le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 12.325,-), divisé en un million deux cent trente-deux mille cinq cents (1.232.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune."

89703

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties contractantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo-Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26061. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079618/169.

(130097855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

VWR International North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.691.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

VWR International Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 372,375.- registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 101701, here represented by Nuala Doyle, lawyer, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy given on 8 May 2013.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

A) VWR International Europe S.à r.l. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of VWR International North America S.à r.l. a société à responsabilité limitée having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 369,875.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101691 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of 28 June 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 September 2004, No.912. The articles of incorporation were amended for the last time on 2 September 2004 by a deed of the aforementioned Maître Paul Bettingen, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2004, No.1300.

B) The Sole Shareholder and the Company agreed that the Sole Shareholder would contribute on the date hereof, and on such date the Company would accept from the Sole Shareholder in exchange of shares of the Company all of the right, title and interest of the Sole Shareholder in and to the (i) 30,000 Class A preference shares, without par value, (ii) the 9,280 Class B preference shares, without par value, and (iii) the 30,000 common shares, without par value, of VWR Education Ltd., a Canadian corporation.

C) The Sole Shareholder took the following resolutions:-

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the share capital by EUR 25.- so as to bring it from EUR369,875.- to EUR369,900.- by the creation and the issue of one new share of a par value of EUR25.-, such share carrying a share premium of EUR 7,437,885 to be allocated to the share premium account.

Subscription

One new share has been subscribed by the Sole Shareholder and has been paid up as follows:

by the contribution of (i) the 30,000 Class A preference shares, without par value, (ii) the 9,280 Class B preference shares, without par value, and (iii) the 30,000 common shares, without par value, of VWR Education Ltd., a Canadian corporation (the "Assets").

The Assets have been valued at EUR 7,437,910.-, evidence of which has been given.

Second resolution

The Sole Shareholder decided to amend the first paragraph of article 7 of the articles of incorporation (les statuts) of the Company so that it reads as follows:

"The issued share capital of the company is set at three hundred and sixty-nine thousand nine hundred Euros (EUR 369,900.-) divided into fourteen thousand seven hundred and ninety-six (14,796) shares having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder, signed together with the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour de mai

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VWR International Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par la législation Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro 101701, ici représentée par Nuala Doyle, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2013.

Ladite procuration mentionnée ci-dessus, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

A) VWR International Europe S.à r.l. est l'associé unique («l'Associé Unique») représentant la totalité du capital social de VWR International North America S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social souscrit de 369.875,-EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 101691 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire demeurant à Niederanven, de 28 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 septembre 2004, No. 912. Les statuts ont été modifiés pour le dernier fois le 2 septembre 2004 suivant acte de Maître Paul Bettingen, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 décembre 2004, No. 1300.

B) Que d'un commun accord entre l'Associé Unique et la Société, il a été convenu qu'à la date de ce jour, l'Associé Unique ferait apport et transférerait à la Société qui accepte, en échange de parts sociales de la Société, tous les droits, titres et intérêts de l'Associé Unique relatifs à (i) 30.000 actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, (ii) les 9280 actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, et (iii) des 30.000 actions ordinaires, sans valeur nominale, de VWR Education Ltd, une société canadienne

C) Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de 25,- EUR pour le porter de son montant actuel de 369.875 EUR,- à 369.900,- EUR par la création et l'émission d'une action ayant une valeur nominale 25,-EUR chacune, assorties d'une prime d'émission de 7.437.885,-EUR, à être alloué au compte prime d'émission.

Sousscription

Une nouvelle part sociale a été souscrite par l'associé unique et a été libérée comme suit: par un apport en nature de (i) 30.000 actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, (ii) les 9280 actions privilégiées de catégorie B, sans

valeur nominale, et (iii) des 30.000 actions ordinaires, sans valeur nominale, de VWR Education Ltd, une société canadienne. («l'Actif»).

L'Actif a été évalué à 7.437.910,- EUR, dont la preuve a été donnée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à trois cent soixante-neuf mille neuf cent Euro (369.900,-EUR) divisé en quatorze mille sept cent quatre-vingt-seize (14.796) parts sociales de vingt-cinq Euro (25,-EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentale par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013079952/112.

(130097974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Aquaex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 127.877.

L'an deux mille treize le dix juin,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné. Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AQUAEX S.A. ayant son siège social à L-1140 Luxembourg 45, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127877, constituée suivant acte reçu le 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1365 du 5 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Zenner, administrateur, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Beatriz Garcia, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social à L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.
- 2.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 3.- Nomination d'un administrateur délégué.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss. L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.“

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

M. Oliver JACOB, né le 1^{er} octobre 1976 à Ettelbruck, avec adresse privé au 14, rue Principale à L-7420 Cruchten et Monsieur Thomas GEISEN, né le 25 juillet 1965 à Neuerburg-Bitburg (Allemagne), avec adresse privée au 5, Mühlenweg à D-54668 Holsthum.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Oliver Jacob aux fonctions d'administrateur délégué avec pouvoir de signature individuel avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée IM S.A. établie à L-3562 Dudelange, 21 rue Schiller immatriculée au RCS sous le numéro B165489.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. ZENNER, B. GARCIA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 juin 2013. Relation: LAC/2013/26773. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013080105/52.

(130099022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Callisto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.010.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois A.D.E.L. S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 12 Rue du Commerce, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170104, représentée conjointement par deux de ses administrateurs, Messieurs Daniel Noël et Jean-Claude Galilé,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Laure SINESI, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante représentée comme pré-indiqué, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société adopte la dénomination de «CALLISTO LUXEMBOURG S.à r.l.».

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue connexe ou complémentaire à la sienne.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La Société exercera ces activités tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par simple décision des associés ou sur décision de l'associé unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12'500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125.-(cent-vingt-cinq euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société, représentée par lui, sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier de chaque année au trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés ou à l'associé unique.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés ou de l'associé unique.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés ou l'associé unique.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent ou à l'associé unique.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante A.D.E.L. S.A., dûment représentée, déclare souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire à 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent-vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12'500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 950,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Daniel NOËL, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1945 à Poissons (France), demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz (France), 25, rue de Saint-Quentin, est nommé, pour une durée indéterminée, gérant avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1940 Luxembourg, 296-298 Route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2013. Relation GRE/2013/2174. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013080168/147.

(130099126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 100.026.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtswohnsitz in Remich.

Sind erschienen:

- 1) Herr Karl-Heinz Von Der Lahr, Steuerberater und vereidigter Buchprüfer, geboren am 22. Januar 1942, wohnhaft in D-54331 Oberbillig, Brückenstrasse 26,
- 2) Herr Alwin Kort, Steuerberater, geboren am 27. April 1959, wohnhaft in D-54518 Salmrohr, Grabenstrasse 1,
- 3) Frau Ruth Rieb, geborene Lamberty, Steuerberaterin, geboren am 01. April 1952, wohnhaft in D-54472 Monzelfeld, Wiesenstrasse 5,
- 4) Frau Monika Jacoby, geborene Kratz, Steuerberaterin, Diplom Betriebswirt (FH), geboren am 19. Juli 1962, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Boorwiese 27,
- 5) Herr Andreas Scheer, Steuerberater, geboren am 04. November 1964, wohnhaft in D-54338 Schweich, Euchariusweg 7,
- 6) Herr Martin Von Der Lahr, Steuerberater, Diplom Betriebswirt (FH), geboren am 22. Oktober 1973, wohnhaft in D-54441 Ayl-Biebelhausen, Biebelhausener Strasse 63,

Herr Alwin KORT, Herr Andreas SCHEER und Frau Ruth RIEB sind hier vertreten durch Frau Monika JACOBY aufgrund von drei Vollmachten welche, nachdem sie „ne varietur“ unterzeichnet wurden von den Komparenten und dem unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit ihr enregistriert zu werden.

Welche Komparenten in ihren vorerwähnten Eigenschaften den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE VON DER LAHR, KORT & PARTNER, S. à r. l., mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 100026,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit damaligem Amtssitz in Grevenmacher, am 08. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 548 vom 27. Mai 2004.

Das Gesellschaftskapital im Betrag von dreizehntausendfünfhundert (13.500,-) Euro, ist eingeteilt in fünfhundertvierzig (540) Gesellschaftsanteile zu je fünfundzwanzig (25,-) Euro pro Anteil und ist wie folgt gezeichnet:

1) Frau Monika Jacoby, zweihundertneunzig Anteile,	290
2) Herr Karl-Heinz Von Der Lahr, fünfzig Anteile,	50
3) Herr Alwin Kort, fünfzig Anteile,	50
4) Frau Ruth Rieb, fünfzig Anteile,	50
5) Herr Andreas Scheer, fünfzig Anteile,	50
6) Herr Martin Von Der Lahr, fünfzig Anteile,	50
Total: fünfhundertvierzig Anteile	540

Die Komparenten ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Herr Karl-Heinz Von Der Lahr tritt durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr an Herr Martin Von Der Lahr seine fünfzig (50) Gesellschaftsanteile ab an der vorgenannten Gesellschaft FIDUCIAIRE VON DER LAHR, KORT & PARTNER, S.à r. l., zum Preis von eintausend zweihundert fünfzig Euro (1.250,- EUR), welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde vom Zessionar in bar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Herr Martin Von Der Lahr wird Eigentümer der abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tage. Die anderen Gesellschafter Monika Jacoby, Alwin Kort, Ruth Rieb und Andreas Scheer erklären ausdrücklich ihre Genehmigung zu der vorgenannten Abtretung der Gesellschaftsanteile zu geben und sie erklären die vorstehende Anteilsabtretung in persönlichem Namen gutzuheißen und anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Gemäß Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, respektive gemäß Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft FIDUCIAIRE VON DER LAHR, KORT & PARTNER, S. à r. l. ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihre alleinige Geschäftsführerin Dame Monika Jacoby, vorgenannt.

Die Geschäftsführerin erklärt des Weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Dritter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsabtretung wird das Gesellschaftskapital fortan wie folgt gehalten:

1) Frau Monika Jacoby, zweihundertneunzig Anteile,	290
2) Herr Martin Von Der Lahr, hundert Anteile,	100
3) Herr Alwin Kort, fünfzig Anteile,	50
4) Frau Ruth Rieb, fünfzig Anteile,	50
5) Herr Andreas Scheer, fünfzig Anteile,	50
Total: fünfhundertvierzig Anteile	540

Die Gesellschafter beschließen Artikel 6 der Satzungen der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

« **Art. 6.** Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausend fünfhundert Euro (13.500,- EUR) und ist in fünfhundertvierzig (540) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) eingeteilt.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K.-H. VON DER LAHR, M. JACOBY, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 11 juin 2013. Relation: REM/2013/987. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 17. Juni 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013080028/79.

(130098101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

Cession

Suite à un changement dans l'actionariat de la Société, la répartition des 15.000 parts de la Société se présente comme suit:

Associés	Parts sociales Pleine propriété
Jean-Philippe Bachelet	195
Roland Bastin	234
David Capocci	350
Stéphane Césari	312
Benjamin Colette	273
Bernard David	350
Christian Deglas	195

Georges Deitz	623
Dirk Dewitte	350
Laurent Fedrigo	389
Thierry Flamand	234
Martin Flaunet	312
Jean-Philippe Foury	273
Yves Francis	935
Vincent Gouverneur	701
Michel Guilluy	428
Thierry Hoeltgen	662
Lou Kiesch	350
Georges Kioes	389
Raymond Krawczykowski	662
Benjamin Lam	506
Olivier Lefevre	312
Philippe Lenges	273
Barbara Michaelis	350
Sophie Mitchell	584
Vafa Moayed	545
Pascal Noël	350
Tom Pfeiffer	195
John Psaila	273
Gilbert Renel	312
Basil Sommerfeld	312
Stéphane Tilkin	273
Joël Vanoverschelde	389
Johnny Yip	506
Xavier Zaegel	312
Deloitte Touche Tohmatsu	316
Démembrement	
Usfruitier:	
Laurent Berliner	
Nu-propriétaire:	
Vafa Moayed	195
Usfruitier:	
Patrick Laurent	
Nu-propriétaire:	
Joël Vanoverschelde	195
Usfruitier:	
Jean-Pierre Maissin	
Nu-propriétaire:	
Joël Vanoverschelde	195
Usfruitier:	
Michael JJ Martin	
Nu-propriétaire:	
Vafa Moayed	195
Usfruitier:	
Jan Van Delden	
Nu-propriétaire:	
Sophie Mitchell	195
Total	15.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080219/76.

(130099416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Rose Invest International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 90.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080530/9.

(130098914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

VGSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 144.485.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 13 juin 2013

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Serge SEGUIN, demeurant au 37, Sterling Pines RD, USA - NY 10987 Tuxedo Park, administrateur et président du conseil d'administration,

- Monsieur Christian VAN HECKE, demeurant à Sagy Le Bas, F-71260 Cruzille, administrateur.

2. L'assemblée décide de ratifier la nomination avec effet immédiat de:

- Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- Monsieur Christian ARNOUX, né le 30 juillet 1949 à Lyon (France), demeurant professionnellement au 136, Chemin Moulin Carron, F-69130 Ecully,

aux fonctions d'administrateurs de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat de MAYFAIR TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079942/26.

(130098008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 27 mai 2013

Les actionnaires renouvellent la société Deloitte Audit S.à r.l., 560, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013080511/14.

(130098930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.
